MÉGAPROJET DE TRANSFERT DE L'EAU

Le précieux liquide arrive à Tamanrasset

L'eau potable coulera très prochainement dans les robinets à Tamanrasset. Selon ministre des Ressources en eau, c'est une question de deux ou trois jours.

De notre envoyée spéciale à Tamanrasset, Rym Nasri

Le défi lancé par Abdelmalek Sellal, ministre des Ressources en eau, de voir de l'eau couler des robinets des foyers à Tamanrasset, a été apparemment relevé.

Hier, lors de la mise en service du mégaprojet d'alimentation en eau potable de la ville de Tamanrasset à partir d'In Salah, le ministre a annoncé que «la ville de Tamanrasset sera très prochainement desservie, au plus tard dans deux ou trois jours». Il expliquera que dans un premier stade, la ville sera alimentée à hauteur de 50 000 m³/j, avant d'atteindre les 100 000 m³/j dans six mois. «C'est l'équivalent des besoins des habitants de Tamanrasset à l'horizon 2050», précise-t-il

Quant à la qualité de l'eau, le ministre a assuré qu'elle est en voie d'amélioration. «Le taux de turbidité (clarté de l'eau) est en train de diminuer de jour en jour. Nous sommes parvenus à passer de 400% à 65%. Une fois atteint, l'eau sera prête pour la consommation».

Aussi, la désinfection des canalisations reliant les réservoirs et les châteaux d'eau qui desservent la ville s'impose. «Cinq équipes de l'Algérienne des eaux sont installées au niveau des stations de traitement pour assurer la javellisation des conduites ainsi que leur rinçage», a-t-il dit.

S'agissant du réseau de canalisation de la ville de Tamanrasset, le ministre a indiqué que celui-ci «n'a pratiquement jamais été utilisé à cause de la rareté de l'eau dans la région». D'ailleurs, poursuit-il, «une étude pour la modernisation définitive de ce réseau a été lancée par un bureau d'études étranger. Elle sera finalisée fin de l'année 2011.

Photo : DR

Attendue avec impatience, l'eau coulera enfin dans les robinets à Tamanrasset.

Il sera alors relié au réseau actuel dont les travaux de réhabilitation sont en cours». Etalé sur une distance de 750 km en double, le projet a duré 38 mois. Un délai «légèrement» dépassé à cause de travaux supplémentaires «non prévus» dans l'étude du projet. Selon Abdelmalek Sellal, la réalisation du projet aura coûté 197 milliards de dinars, soit «un coût nettement inférieur à celui d'un projet d'un pays voisin», a-t-il dit.

M. Sellal a également évoqué la réalisation de la station de déminéralisation à In Salah, qui permettra de réduire le taux de salinité dans l'eau potable. Il a toutefois reconnu que la bureaucratie est à l'origine des retards dans le lancement des projets. «Pour qu'une opération passe par la commission des marchés publics, il faut au moins deux années», a-t-il souligné. Il est à rappeler que ce mégaprojet comprend, entre autres, 24 forages, 6 stations de pompage, ainsi que 1 258 km de conduites.

R. N.

DE LA FIBRE OPTIQUE EN PLACE À TAMANRASSET

D'une pierre, deux coups

La réalisation du mégaprojet d'alimentation de la ville de Tamanrasset à partir d'In Salah a permis la mise en place de trois câbles de fibre optique.

Le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, nous précisera que le premier câble servira à la télégestion de ce projet, le second à Algérie Télécom afin de relier l'Algérie au continent africain et le troisième destiné pour les besoins des transmissions.

Rym N.

DISPOSITIFS D'AIDE AUX JEUNES PROMOTEURS

Les nouveaux textes explicités par la Cnac

Les décisions prises par le président de la République lors du dernier Conseil des ministres, portant sur l'aide à la création de l'emploi, étaient hier au centre de l'intervention du représentant du directeur général de la Caisse nationale de chômage (Cnac) sur les ondes de la Radio Chaîne trois. Le représentant de la Cnan, M. Zanoun, a longuement évoqué les nouveaux textes d'application portant création des micro-entreprises.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le premier texte modifie le décret du 6 septembre 2003, fixant les conditions et le niveau d'aide apportés aux jeunes promoteurs dans le cadre de l'ANSEJ. Le deuxième texte modifie le décret du 3 janvier 2004, fixant les conditions et le niveau des aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50 ans (dispositif Cnac).

Principale nouveauté pour les deux, le seuil minimum des fonds propres est fixé à 1% du montant de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 5 millions de dinars et à 2% du montant de l'investissement lorsque celui-ci est compris entre 5 et 10 millions de dinars.

Le montant des prêts non rémunérés, prévus par le décret du 2 juillet 1996, est fixé à 29% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 5 millions de dinars et à 28 % du coût de l'investissement lorsque celui-ci est compris entre 5 et 10 millions de dinars.

Il est accordé aussi, si nécessaire, aux jeunes diplômés de la formation professionnelle, un prêt non rémunéré supplémentaire, d'un montant de 500 000 dinars, destiné à l'acquisition de véhicules ateliers pour l'exercice des activités de plomberie, électricité-bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture-bâtiment et mécanique automobile. Cette liste peut être complétée par arrêté interministériel.

Selon la même source, il est proposé si nécessaire aux jeunes diplômés universitaires un prêt non rémunéré supplémentaire pour la prise en charge du loyer du local destiné à la création de cabinets groupés médicaux, d'auxiliaires de justice, d'expertise comptable, de commissariat aux comptes, de comptables agréés, de bureaux d'études et de suivi relevant des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique. Cette liste de métiers est notamment destinée aux jeunes dont l'âge varie entre 35 et 55 ans, soit ceux pris en charge dans le cadre de la Cnac.

La liste des activités éligibles au prêt non rémunéré peut être complétée par arrêté interministériel. Par ailleurs, il est accordé aux jeunes promoteurs un prêt non rémunéré supplémentaire de 500 000 dinars pour la prise en charge du loyer du local destiné à la création d'activités de production de biens et services.

Sur un autre plan, on indique qu'il est accordé un différé de 3 ans pour le remboursement du principal du crédit bancaire.

En outre, il est créé, au niveau central de la Cnac, une commission de recours pour les jeunes dont les projets ont été rejetés par les comités de sélection et de validation de projets de la wilaya.

Les dossiers validés par la commission nationale de recours donnent lieu à l'établissement d'une attestation d'éligibilité.

Lorsque le projet est réalisé dans le cadre de cabinets groupés, le seuil de l'investissement est cumulé en fonction du nombre de jeunes promoteurs.

A. B.

PIERRE, FILS DE MAURICE AUDIN :

«Mon père était un Algérien qui se battait pour la cause de son pays»

Le prix de mathématiques Maurice-Audin est décerné cette année à Boumediène Abdellaoui, maître de conférences à l'Université Boubakeur-Belkaïd, et à Emmanuel Trélat, professeur à l'Université d'Orléans. Le lauréat algérien est récompensé pour ses travaux sur les «équations aux dérivées partielles de type elliptique et parabolique», publiés durant les trois dernières années sous forme d'articles de revue.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Le prix étant cofinancé, depuis 2008, par la Direction générale de la recherche et du développement technologique (DGRDT) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et par l'association Maurice-Audin, une cérémonie de remise de prix a été organisée, hier, à la Faculté de mathématiques de l'Université des sciences et techniques Houari-Boumediène de Bab-Ezzouar (USTHB), après celle tenue le 8 février dernier à la Mairie de Paris.

Le jury est composé de M. Hafid Aoureg, DGRDT, Pr Benali Benzaghou, recteur de l'USTHB, Farid Mokrane, Brahim Mezerdi, Mme Maria J. Esteban, présidente de la SMAI et Christian Kassel, représentant du SMF. Etait également présent, le fils du martyr Maurice, Pierre Audin en l'occurrence, lequel travaille actuellement comme médiateur scientifique au Palais de la découverte à Paris, activant dans le domaine de la vulgarisation scientifique pour les écoliers et autre public profane.

En tous cas, Pierre n'a jamais connu son père pour qu'il l'évoque aujourd'hui. Il avait à peine un mois et demi, a-t-il précisé, au moment de son arrestation par les parachutistes du général Massu, le 11 juin 1957. Il a seulement reçu des témoignages sur son père ainsi que des marques de sympathie : «Beaucoup de gens en France m'ont dit qu'ils sont venus au monde de la politique à cause de cette affaire de mon père». Fier de ses origines, Pierre Audin insiste plutôt sur l'appartenance de ses parents : «Mon père comme ma mère d'ailleurs étaient des Algériens. Et ils se battaient à leur façon pour la cause de leur pays au sein du journal du parti communiste algérien de l'époque, qui diffusait des idées politiques et c'était-là leur façon de se battre».

Il convient, enfin, de rappeler que Maurice Audin fut «arraché» à sa petite famille, à l'âge de 25 ans, six mois avant la soutenance, à la Sorbonne, de son doctorat en mathématiques. Il est mort sous la torture et son corps n'a jamais été retrouvé. Officiellement, selon l'armée française, il se serait évadé au cours d'un transfert des prisonniers.

L'enquête judiciaire diligentée sur la base de la plainte déposée par son épouse pour assassinat n'a jamais abouti. Mais son génie de mathématicien lui a valu les éloges du rapporteur de sa thèse, le Pr. Laurent Schwartz, lequel a parlé d'«idées originales» du chercheur. La soutenance de sa thèse a provoqué un grand mouvement en France au sein de la communauté scientifique, et ce, avant d'atteindre la sphère politique, et on s'était alors élevé contre la torture en Algérie.

Aujourd'hui, les membres de l'association portant son nom aspirent à ce que le prix de mathématiques Maurice Audin soit décerné par une institution plus «officielle» et plus «solide» que l'association actuelle. Mais pour cela, les négociations butent sur des problèmes de «mémoire» que pose en France la nature du prix. A bon entendeur…

L. H.